



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des Territoires

Metz, le 19 février 2018

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Police de l'Eau

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par Patricia DI LORETO

[patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr](mailto:patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr)

Tél. : 03 87 24 31 29

**Monsieur le Président de la Communauté de Communes de  
Sarrebouurg Moselle Sud  
ZAC des Terrasses de la Sarrebouurg  
B.P. 50157  
57403 SARREBOURG CEDEX**

**Objet :** Dossier de déclaration concernant la mise en conformité des réseaux et du système d'assainissement de la commune de HESSE

**Réf :** DLP--Code : AT-L12 - n° 57-2018-00025

**P.J. :** Dossier - Fiche descriptive - Récépissé de déclaration

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement, déposé le 12 janvier 2018 relatif à la :

**Mise en conformité des réseaux et du système d'assainissement de la commune de HESSE**  
comportant :

- **Gestion et raccordement des eaux usées avec la création d'un réseau de transfert**
- **Construction d'une station d'épuration de type filtre planté de roseaux, d'une capacité supérieure à 12 kg/j/ DBO5, soumise à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau**

pour lequel un récépissé déclaration enregistré sous le n° 57-2018-00025 vous a été délivré en date du 25 janvier 2018. J'ai l'honneur de vous informer que, après étude de votre dossier considéré complet et recevable, je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Un exemplaire du dossier de déclaration sera consultable en Mairie de HESSE.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la Préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R.421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Responsable de l'Unité Police de l'Eau

Valérie ANTOINE-POTIER

**Copie à :**

- BEREST – ZI Maisons Rouges – 57370 PHALSBURG
- AERM - Route de Lessy - 57160 ROZERIEULLES
- Mairie de HESSE (+ courrier joint)
- C Hym